

## porter plainte pour pension alimentaire impayées depuis la naissance

Par roxy-gi, le 23/04/2023 à 03:12

mon fils est àmoitié français moitié suisse son pèrer est français.

Suite à une expulsion de la Suisse pour avoir commis des actes graves sur la maman de l enfan le père français est revenu en France puis vis actuellement en Angleterre il n a jamais payer de pension alimentaire est il possible de porterou de récupérere les pensions alimentairfes l'adresse de domicile du pèrer était inconnue depuis toutes ces années et l'enfant eest déjà majeure mais en situation d'invalidité le pèrer à eu un deuxième enfant enfant comment faire la mère souffre d'un grave handicap et est en procédure de divore droit de la famille obligation d'essayer de faire les démarches pour récupérer les pensions alimentaires dues

Merci d avance meilleures salutations

Par amajuris, le 23/04/2023 à 14:27

bonjour,

une personne ne peut pas avoir des moitiés de nationalité, votre fils a sans doute la nationalité française et la nationalité suisse.

vous indiquez que le père n' a jamais payé de pension alimentaire, mais cette pension

alimentaire impayée a-t-elle été fixée par un juge.

la prescription en matière de recouvrement de pension alimentaire est de 5 ans.

salutations

## Par Henriri, le 24/04/2023 à 09:10

Hello!

Je dirais même plus "cette pension alimentaire impayée a-t-elle été fixée par un juge en Suisse ou en France ?"

A+